

# L'ÉVALUATION DES POLITIQUES LINGUISTIQUES DANS LES ORGANISATIONS PLURILINGUES

*Dr. Michele GAZZOLA*

Ulster University et Chercheur visiteur DAAD à l'Université d'Ottawa

Observatoire de la Francophonie économique de l'Université de Montréal

CIRANO

18 avril 2019

The logo for DAAD (Deutscher Akademischer Austauschdienst) is displayed in a large, bold, blue sans-serif font.

Deutscher Akademischer Austauschdienst  
German Academic Exchange Service

# Table des matières

1. Les coûts et les avantages des régimes linguistiques
2. Le système international des brevets
3. « Davantage » de multilinguisme est-il nécessairement moins efficace?



# LES COÛTS ET LES AVANTAGES DES RÉGIMES LINGUISTIQUES

# Identifier les coûts des régimes linguistiques

1. Coûts directs
  1. Services linguistiques (traduction et interprétation, révision)
  2. Formation linguistique du personnel
  3. Pourcentage des coûts généraux
2. Coûts indirects
  1. Erreurs
  2. Retards
3. Coûts implicites/coûts d'ajustement
  1. Services privés de traduction et d'interprétation
  2. Coûts d'apprentissage pour les particulier ou les entreprises
  3. Effort
  4. Temps
  5. Coûts symboliques (perte de prestige, insécurité linguistique)



# Identifier les avantages des régimes linguistiques

## 1. Avantages directs

- Intercommunication (ou son inverse, "non-communication", mesuré par exemple par le pourcentage de personnes exclues de la communication)
- Clarté et précision dans l'échange d'informations, d'idées, etc.
- Avantages symboliques

## 2. Avantages indirects

- p. ex., ne pas avoir à payer les coûts d'ajustement (Vaillancourt et Coche, 2006)

### *NOTE*

- *CERTAINS AVANTAGES SONT TRÈS DIFFICILES À ÉVALUER EN TERMES QUANTITATIFS... ET QUE BEAUCOUP DÉPENDRA DU CHOIX DU CONTREFACTUEL*
- *NOUS AVONS UN CONTREFACTUEL IMPLICITE (COMMUNICATION MONOLINGUE)*

# Le coût du non-plurilinguisme

“Il est faux de dire que le fait d'avoir plusieurs langues officielles est nécessairement inefficace. Au fur et à mesure que de plus en plus de langues maternelles sont officialisées, les coûts de traduction augmentent, mais les coûts d'adoption diminuent. La tendance à considérer le fait d'avoir plusieurs langues officielles comme inefficaces peut refléter une vision centrée sur l'État qui ignore les coûts auxquels les individus doivent faire face pour s'adapter aux politiques linguistiques”

Pool, Jonathan (1991). "The official language problem", *American Political Science Review*, 25 (2), pp. 485 – 514, tr..

# Allocation ("efficience") et distribution ("équité")

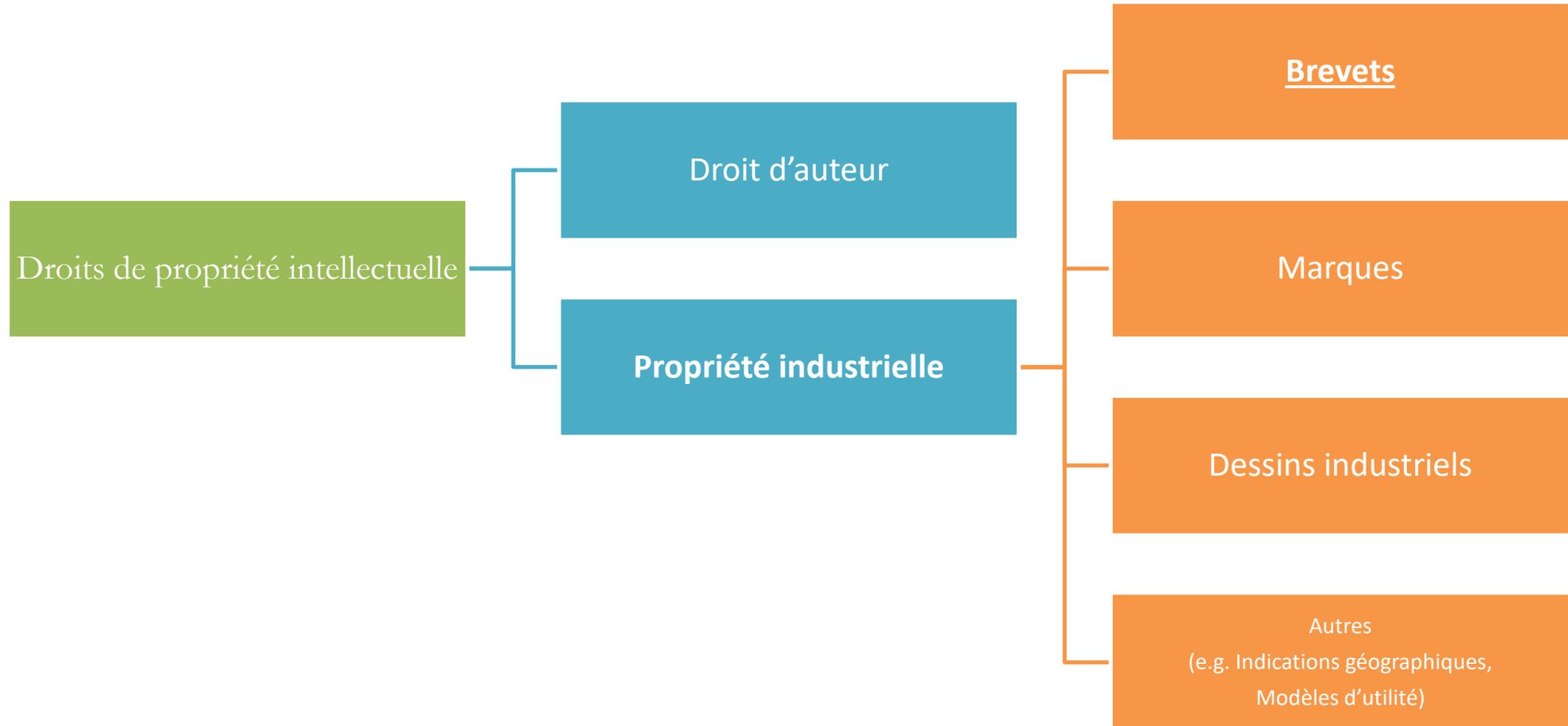
- Une chose est d'évaluer dans l'ensemble si le régime linguistique A, B ou C (etc.) est davantage
  - Efficace
  - Coût-efficace
- Une autre chose est d'évaluer comment les avantages et les coûts sont répartis entre les groupes d'acteurs dans les régimes A, B ou C (etc.) ; cette répartition peut être plus ou moins juste ou équitable.
- En principe, les deux critères (efficacité et équité) doivent être respectés ; par exemple, si un régime linguistique est le plus coût-efficace, mais très inéquitable, il ne constitue pas une solution optimale.



# LE SYSTÈME INTERNATIONAL DES BREVETS



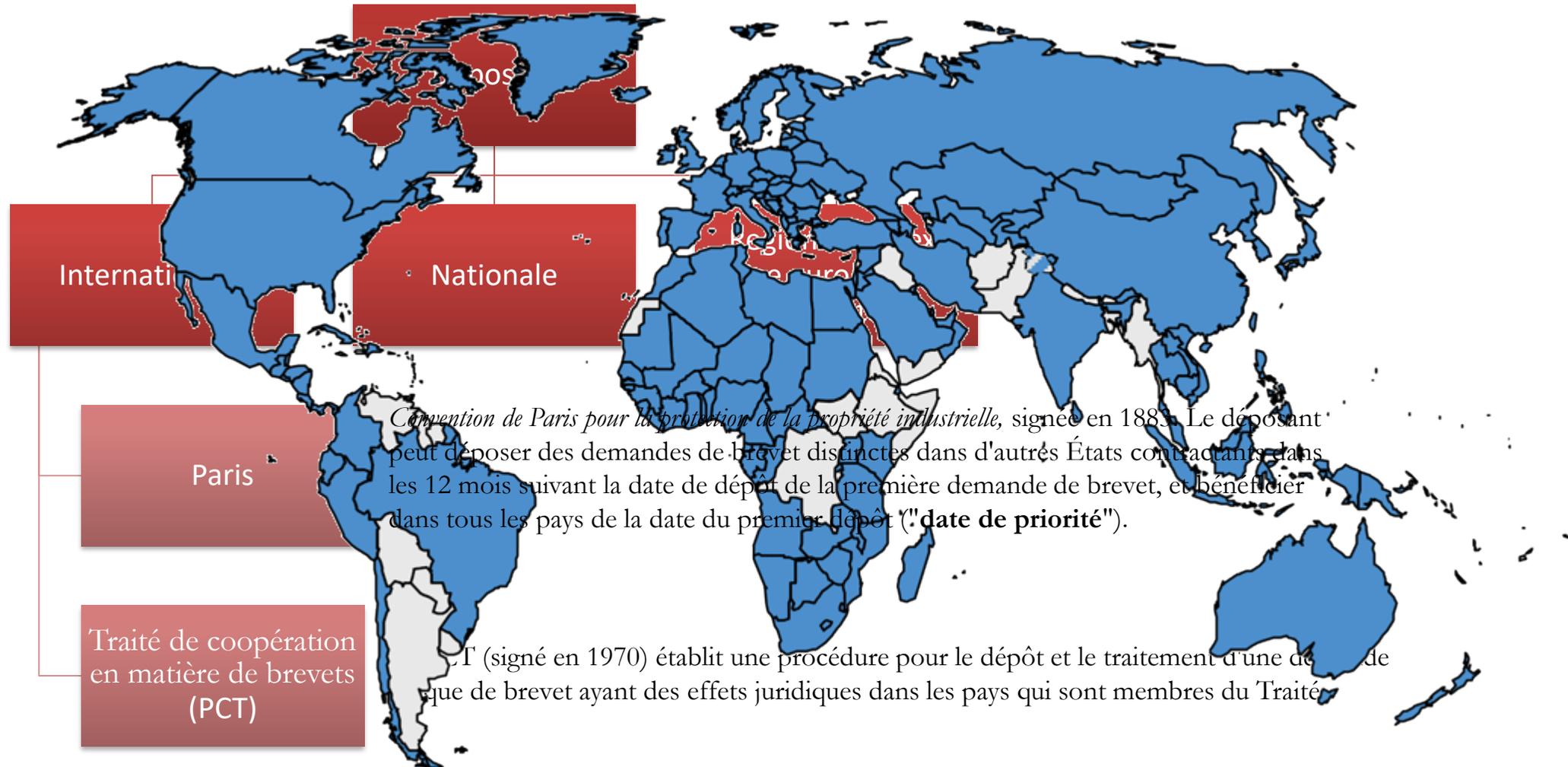
# Droits de propriété intellectuelle (droits de PI)



# Rappel : Qu'est-ce qu'un brevet ?

- *Document délivré, sur demande, par un office gouvernemental ou un office régional agissant pour plusieurs pays, qui décrit une invention et crée une situation juridique dans laquelle l'invention brevetée ne peut normalement être exploitée (fabriquée, utilisée, vendue ou importée) qu'avec l'autorisation du titulaire du brevet (OMPI 2004, ch. 2, 17).*
- L'invention est une solution à un problème technique spécifique et peut être un produit ou un procédé. Un brevet n'est pas l'invention en tant que telle, mais l'ensemble des droits accordés par une autorité à l'inventeur.
- Justification des brevets: “*Les systèmes de brevets reflètent un compromis entre la **stimulation** et la **diffusion** des innovations. D'une part, ils sont conçus pour stimuler les activités de R&D et l'innovation en accordant un pouvoir monopolistique aux inventeurs. D'autre part, ils assurent une diffusion mondiale des inventions par la publication des demandes de brevets. Il s'agit là d'une caractéristique commune à tous les systèmes de brevets existants*” (Van Pottelsberghe et François 2009, 331, tr.).

# Quelques procédures de brevetage



*Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle*, signée en 1883. Le déposant peut déposer des demandes de brevet distinctes dans d'autres États contractants dans les 12 mois suivant la date de dépôt de la première demande de brevet, et bénéficier dans tous les pays de la date du premier dépôt ("**date de priorité**").

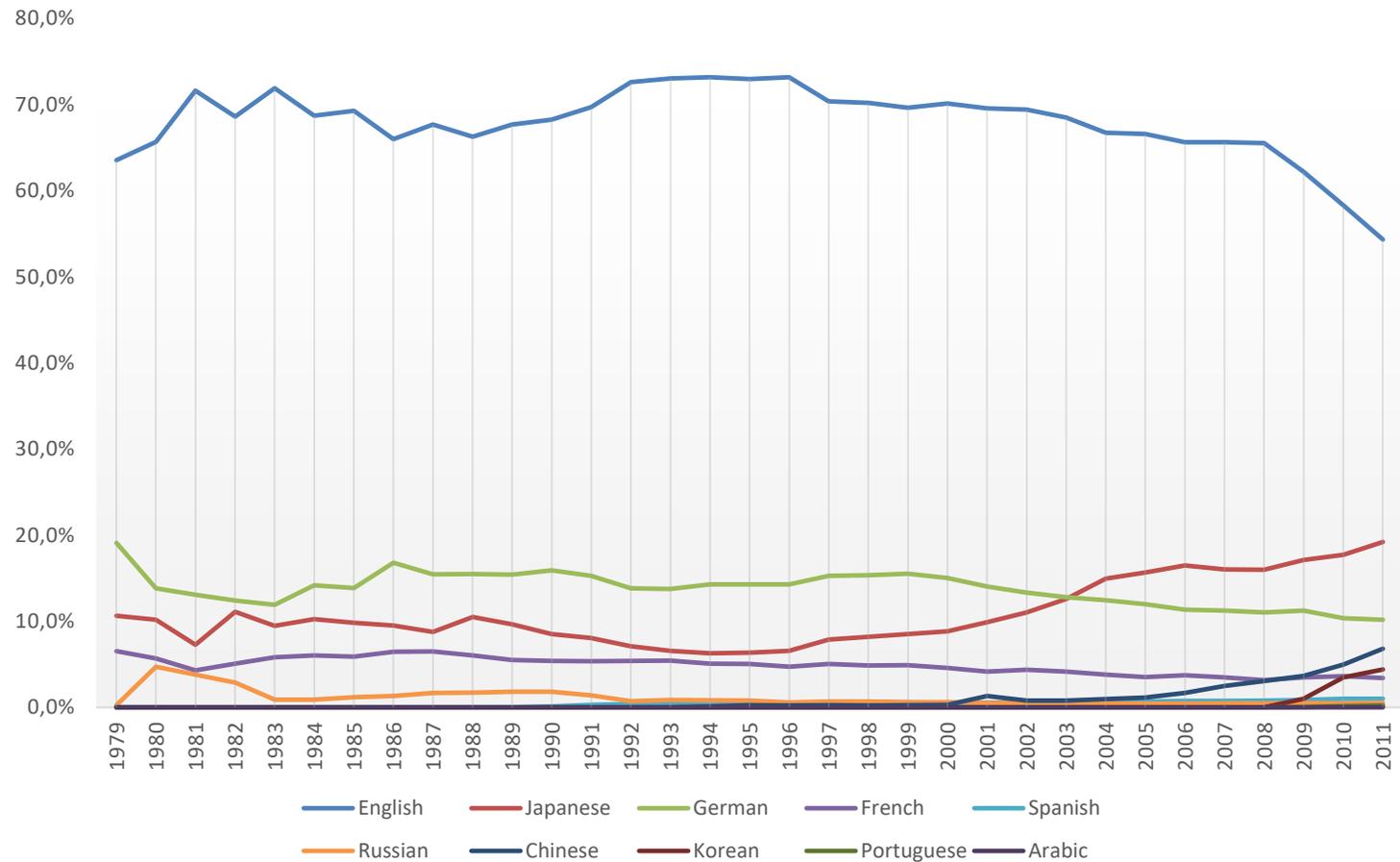
Le Traité (signé en 1970) établit une procédure pour le dépôt et le traitement d'une demande de brevet ayant des effets juridiques dans les pays qui sont membres du Traité.

# La politique linguistique du PCT (ou "régime linguistique")

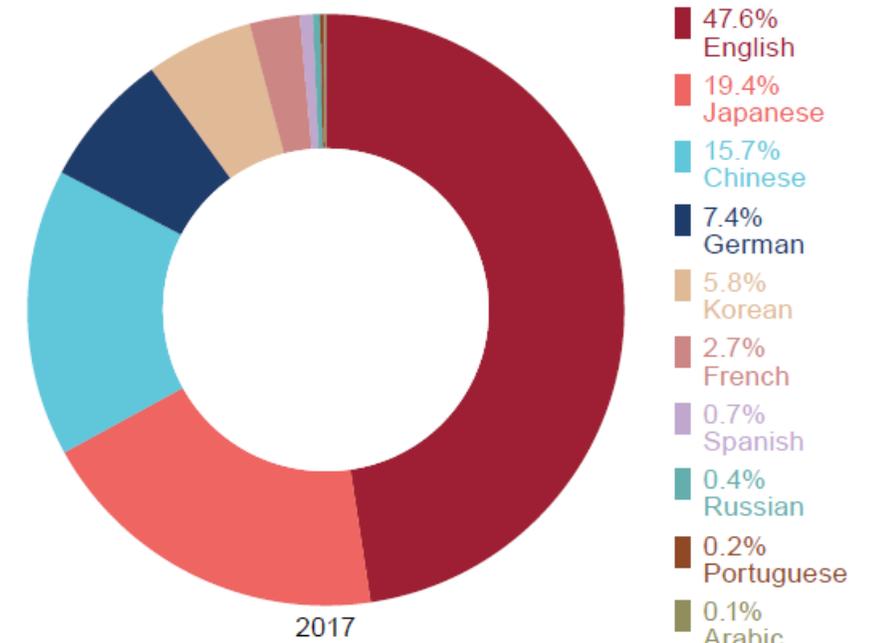
- Le PCT est administré par l'OMPI (Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle, est. 1967. L'OMPI est l'une des institutions spécialisées des Nations Unies. Siège social : Genève)
- Les premières langues de publication
  - 1978 : Anglais, Français, Allemand, Japonais, Russe
- Réformes du régime linguistique du PCT
  - 1985 : Espagnol
  - 1994 : Chinois
  - 2006 : Arabe
  - 2008 : Coréen et Portugais



# Pourcentage de demandes PCT publiées, par langue de publication (1979-2011) et en 2017



Source: Gazzola, 2017, WIPO Statistical database



Source: PCT Yearly Review, 2018

# La technologie parle “plurilingue”

- L'importance d'une langue en tant que vecteur de connaissances techniques, mesurée par le pourcentage de demandes PCT qui y sont publiées, dépend des secteurs technologiques considérés.
- Entre 2009 et 2011, 28,9% de toutes les demandes internationales de brevet publiées dans le secteur technologique de la "communication numérique" étaient en chinois, alors que seulement 5,1% en moyenne de toutes les demandes PCT ont été publiées dans cette langue pendant la même période
  - Le coréen est particulièrement important dans le domaine des "microstructures et nanotechnologies" (9,8% de toutes les demandes PCT publiées entre 2009 et 2011),
  - Japonais en 'optique' (38,9%),
  - Allemand en 'éléments mécaniques' (29%)
  - Anglais dans 'pharmaceutique' (80,3%).
- Cela a une conséquence importante : les besoins linguistiques des inventeurs qui cherchent à accéder à l'information en matière de brevets existante et des agents impliqués dans veille concurrentielle dans le domaine des brevets dépendent du domaine technologique dans lequel ils travaillent.



**UNE POLITIQUE PLUS PLURILINGUE  
NÉCESSAIREMENT MOINS EFFICACE ?**

# L'impact de la réforme de 2008 sur les coûts du régime linguistique du PCT

- Coûts primaires liés au coréen (Services de traduction et d'interprétation)
  - Dépenses primaires supplémentaires pour le Bureau international de l'OMPI (2009-11) : 2,7 millions de US dollars
- Effet sur les coûts implicites (traduction et interprétation) ?
  - Coût d'accès aux connaissances existantes
  - Frais d'admission aux procédures de brevetage (par exemple, traduction en anglais au moment du dépôt)



Groupe de pays ou pays/langues	IR (2006/8)	IR (2009/11)
Anglophones	1.54	1.60
Francophones	0.63	0.60
Germanophone	0.82	0.79
Japon/Japonais	0.91	0.92
Espagne/Espagnol	0.78	0.78
Chine/Chinois	0.88	0.92
Russie/Russe	0.93	0.90
Coréen/Corée du Sud	-	0.57
Brésil/Portuguese	-	0.34
Autres	-	-

$$IR = \frac{\% \text{ demandes PCT publiées en langue } X}{\% \text{ demandes PCT déposées par les pays } X\text{phones}}$$

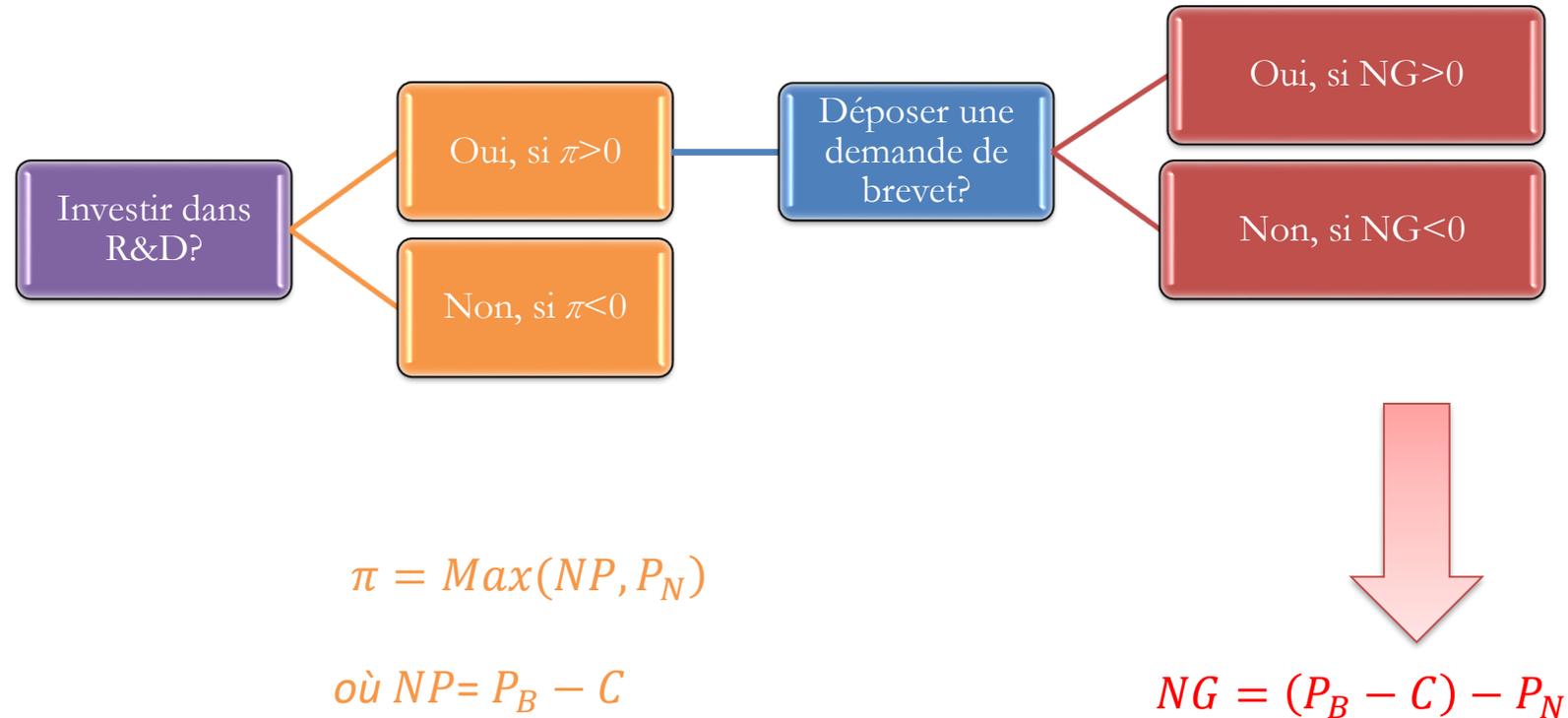
# Impact de la réforme de 2008 sur les coûts d'admission

Fees (2011, KIPO)	US\$
Taxe de dépôt	49
Taxe internationale de dépôt	1,297
Taxe de recherche	348
<i>Coût implicite de traduction</i>	<i>2,018</i>
<b>Coût total moyen d'entrée pour un candidat de langue coréenne</b>	<b>3,712</b>

- Le coût moyen implicite de traduction (2 018 \$) peut être considéré comme une forme de "frais implicites" ;
- L'inclusion du coréen parmi les langues de publication du système du PCT a réduit le coût d'entrée global pour les déposants coréens de 54 %.
- Économies globales pour les déposants coréens (réduction des coûts d'admission, 2009-2011) : 28,5 millions de US dollars

# L'impact de la réforme de 2008 sur l'efficacité

Un régime linguistique d'un organisme de brevets est efficace s'il contribue à l'objectif principal de cet organisme, à savoir la diffusion des connaissances et la création de nouvelles connaissances. Le savoir est un bien public.

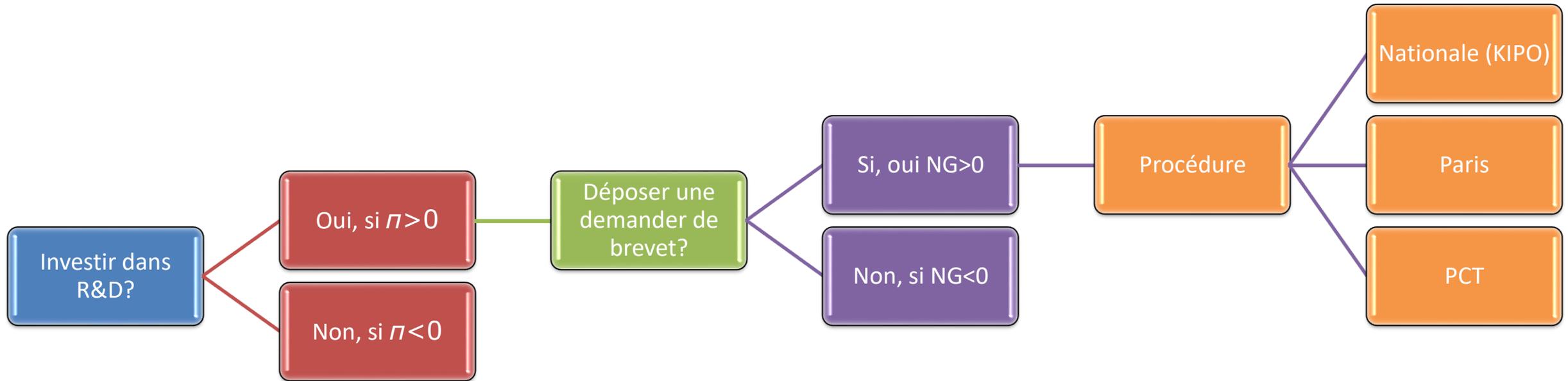


Source: adapté à partir de Guellec et van Pottelsberghe (2007).

# Rapport coût-efficacité

- L'élasticité moyenne des taxes ( $\epsilon$ ) de la demande de brevets se situe dans la fourchette  $-0,3 / -0,5$  (voir De Rassenfosse et Van Pottelsberghe de la Potterie 2012, 2013).
- L'intégration de la langue coréenne a permis de réduire le coût d'entrée de 54% pour les candidats coréens.
- En supposant que  $\epsilon = -0,4$ , nous prévoyons une augmentation égale à 21,6% du nombre de demandes PCT déposées par des déposants coréens entre 2009 et 2011 ( $\epsilon * 0,54$ ), soit +2.295 demandes PCT supplémentaires déposées en coréen pour la période 2006-2008.
- Le revenu moyen pour l'OMPI issu des taxes du PCT par demande est de 1 297 \$  $\rightarrow$  2 086 demandes PCT supplémentaires déposées par des déposants de langue coréenne entre 2009 et 2011 auraient été suffisantes pour générer un revenu supplémentaire qui aurait compensé l'augmentation des coûts primaires supportés par l'OMPI (+2,7 millions \$)
- $\rightarrow$  Puisque  $2\,295 > 2\,086$ , le rapport coût-efficacité a probablement augmenté.

# Effect de substitution?



# Sans doute pas

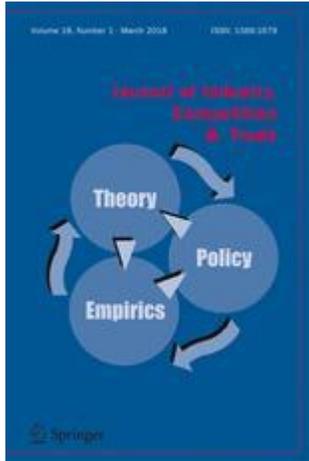
- Contrairement à d'autres pays, seule une minorité des demandes PCT provenant de la République de Corée sont basées sur des demandes nationales antérieures.
- Le pourcentage de demandes PCT revendiquant la priorité d'une demande de brevet nationale antérieure déposée au KIPO était en moyenne de 5% entre 2003 et 2005, 4% entre 2006 et 2008 et, enfin, 3% entre 2009 et 2011.
- Il y a eu une augmentation de l'utilisation du système du PCT par les déposants coréens par rapport à la procédure Paris, mais cette augmentation a eu lieu principalement avant 2009.
- (S) est le nombre de demandes PCT entrant en phase nationale sur le nombre total de demandes de brevet déposées à l'étranger par des demandeurs coréens (PCT+ procédure de Paris) (2001-2013)

<b>Année</b>	(S)		<b>Année</b>	(S)
<b>2001</b>	3.2		<b>2008</b>	25.3
<b>2002</b>	10.9		<b>2009</b>	28.8
<b>2003</b>	8.7		<b>2010</b>	28.4
<b>2004</b>	14.2		<b>2011</b>	28.0
<b>2005</b>	15.4		<b>2012</b>	30.4
<b>2006</b>	17.0		<b>2013</b>	29.1
<b>2007</b>	21.2			

# Conclusions

- La politique linguistique dans les organisations internationales entraîne des coûts et des avantages qui
  - vont au-delà des dépenses pour les services de traduction et d'interprétation
  - peuvent être identifiés et quantifiés
- Le système international des brevets est devenu davantage plurilingue.
  - L'ajout du coréen à l'ensemble des langues de publication du PCT en 2008, s'est révélée moins coûteuse dans l'ensemble que d'avoir moins de langues officielles, si l'on tient dûment compte des coûts implicites ;
  - avait probablement accru le rapport coût-efficacité du régime linguistique ;
  - a permis une répartition plus équilibrée des coûts entre les déposant.

# Merci de votre attention !



Gazzola, M. (2017) “Multilingualism and the international patent system: An assessment of the fairness of the language policy of WIPO”, *Journal of Industry, Competition and Trade*, vol. 17, n. 3, p. 349-369.

Gazzola, M. (2014) *The evaluation of language regimes: Theory and application to multilingual patent organisations*.  
Amsterdam/Philadelphia: John Benjamins.

Contacts: [www.michelegazzola.com](http://www.michelegazzola.com)

